



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Egalité
Fraternité

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/AP/SG/n°2020-32

Affaire suivie par :
Hélène ZIMMERMAN
☎ : 01.30.83.49.81

Neuraci RENET
☎ : 01.30.83.42.44

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

	DSDEN		Gds. Etab. Sup.
	Inspections		ESPE
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
	Lycées		DRONISEP
	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	A	Etab. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT	I	Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Retour pour le

Lundi le 25 janvier 2021
(cachet de la poste faisant foi)

Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.
Annexe 6 p.
Total 7 p.

Versailles, le 18 décembre 2020

La Rectrice de l'Académie de Versailles

A

Mesdames et Messieurs les Maîtres Contractuels

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs des
établissements d'enseignement privés du second
degré sous contrat

Objet : Accès par liste d'aptitude exceptionnelle, dite d'intégration des maîtres bénéficiant des échelles de rémunération **d'adjoint d'enseignement (AE), chargé d'enseignement (CE) d'EPS ou maîtres auxiliaires en contrat définitif (MA-CD)** aux échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur d'éducation physique et sportive - Année scolaire 2021-2022.

Réf. : - Articles R 914-66 à R 914-74 modifiés du code de l'Education
- Note de service MENESR - DAF D1 - n°2016-021 du 26 février 2016

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents relatifs à la préparation de la liste d'aptitude dite d'intégration, des maîtres bénéficiant des échelles de rémunération d'AE, de CE d'EPS et MA CD :

- Annexe 2 : fiche de candidature AE et CE d'EPS
- Annexe 3 : fiche de candidature MA-CD

Les contingents académiques pour 2020-2021 vous seront communiqués ultérieurement.

Les fiches de candidature, accompagnées de la copie des titres et diplômes, devront être adressées **le lundi 25 janvier 2021, délai de rigueur, revêtues de l'avis du chef d'établissement**, par voie électronique uniquement à : ce.deep@ac-versailles.fr

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de cette circulaire auprès des enseignants de votre établissement.

Pour la Rectrice par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

signé : Marine LAMOTTE D'INCAMPS